



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION TECHNIQUE

AVIS AU PUBLIC

La Direction Générale des Impôts informe le public qu'en application des dispositions du Code Général des Impôts (CGI), l'échéance de certaines obligations déclaratives suivant le calendrier fiscal 2017 tombe ce jeudi 15 juin 2017.

Toutefois, il a été constaté que plusieurs contribuables utilisant la télédéclaration n'arrivent pas encore à assimiler parfaitement la nouvelle procédure séparée de déclaration et de paiement d'impôt. A cet effet, une séance d'accompagnement /formation se tiendra dans le local du Service du Système d'Information Fiscale sis à **Mandrosoa Ambohitovo** pendant la journée du **16 juin 2017** :

- de **08 heures à 12 heures** pour les contribuables gérés par la **DGE et le SRE 1 Analamanga** ;
- de **14 heures à 16 heures** pour les contribuables gérés par le **SRE 2 Analamanga**.

En conséquence et de manière exceptionnelle, l'échéance prévue du 15 juin 2017, pour les contribuables gérés par la DGE, le SRE 1 et SRE 2 sera reportée **avec exonération de pénalités** (amendes pour défaut de dépôt de déclaration et intérêt de retard) jusqu'au **18 juin 2017**. Ce délai est impératif et toute régularisation ultérieure sera assortie de toutes les sanctions fiscales prévues par le CGI.

Antananarivo, le **11 5 JUIN 2017**

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS,



RAZAFINDRAKOTO Iouri Garisse
Inspecteur des Impôts